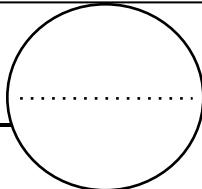




PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du conseil municipal du 13 janvier 2026.

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le mardi 13 janvier 2026 à compter de 20h00 dans la salle du conseil située au 505-5 rue Frontière, J0L 1H0, Hemmingford.

Sont présent(e)s :

M. Drew Somerville, maire;
M. Corey Young, conseiller n°1;
M. Roy Cato, conseiller no 2;
M. Christopher Hill, conseiller n°3;
M. Jonathan Mailloux, conseiller n°4;
Mme. Jayne McNaughton, conseillère n°5;
Mme. Lucie Bourdon, conseillère n°6;

Sont également présents:

Annick Brunet, Directrice générale et greffière-trésorière

Michael Krohn, Directeur général et greffier-trésorier, adjoint

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h00, M. Drew Somerville, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

2026-01-001

1-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que déposé, mais en le laissant ouvert.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2026-01-002

2A-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2025

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2025 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2026-01-003

2B-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2025 PORTANT SUR LE BUDGET 2026 ET LE PTI

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2025 portant sur le budget 2026 et le PTI 2026-2027-2028 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

3-DÉLÉGATION

2026-01-004

4A-COTISATION ANNUELLE ADMQ - DIRECTRICE GÉNÉRALE, GREFFIÈRE ET TRÉSORIÈRE ET DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

Attendu qu' il y a lieu d'approuver la cotisation annuelle de la directrice générale et le directeur général adjoint à l'Association des directeurs généraux du Québec, un organisme qui fournit divers services incluant la formation ;

Attendu que la cotisation est de 1141.55\$ plus taxes pour le premier membre de l'ADMQ;

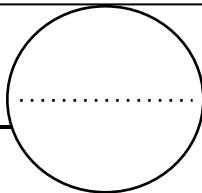
Attendu que la cotisation est de 1088.55\$ plus taxes pour le deuxième membre de l'ADMQ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'approuver les inscriptions pour l'année 2026 au montant de 2230.10\$ plus taxes tel que budgété ou de l'appropriation du surplus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

Séance ordinaire du conseil municipal du 13 janvier 2026.



2026-01-005

4B-FQM - ASSURANCE ANNUELLE DES BENEVOLES

- Considérant que la municipalité a souvent des bénévoles qui travaillent pendant les événements;
- Considérant que la municipalité a souscrit une assurance pour les bénévoles au cours des dernières années;
- Considérant que le renouvellement de la police d'assurance pour les bénévoles s'élève à 272.50\$ cette année;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'approuver le renouvellement d'assurance des bénévoles pour l'année 2026 au montant de 272.50\$ tel que budgété ou de l'appropriation de surplus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2026-01-006

4C-ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 347 - RÈGLEMENT SUR LES FRAIS ET TARIFS DE TAXATION 2026

- Considérant que l'adoption d'un budget nécessite l'établissement de taux de taxes foncières générales et la taxe pour la quote-part de la Sûreté du Québec de même que des tarifs relatifs aux compensations pour les services municipaux pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2026;
- Considérant que la municipalité a choisi d'établir annuellement les modes de paiements;
- Considérant que le présent règlement amende les tarifs fixés par les règlements précédents sur les compensations pour services municipaux;
- Considérant qu' une entente a été signée pour la répartition des frais d'exploitation du service de loisirs fourni par le comité municipal du Loisirs, sports, et cultures, et de la bibliothèque communautaire de Hemmingford avec le Canton de Hemmingford, et ceci, au prorata de la population, soit 70% pour le Canton de Hemmingford et 30% pour le Village de Hemmingford et que les coûts de cette entente seront imposés à même le taux de taxe foncière générale;
- Considérant qu' une entente a été signée pour la répartition des frais d'exploitation du service pour la protection contre les incendies avec le Canton de Hemmingford, et ceci, au prorata de la population, soit 70% pour le Canton de Hemmingford et 30% pour le Village de Hemmingford et que les coûts de ces ententes seront imposés par un tarif fixe annuel;
- Considérant que le projet de tarification établi les taux de la façon suivante :

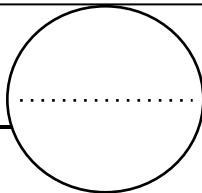
TAXATION	2026
TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE	0.4250\$ / 100\$ D'ÉVALUATION
ENTRETIEN AQUEDUC	283.55 \$
ENTRETIEN ÉGOUTS	166.95 \$
INFRASTRUCTURES	434.75 \$
ORDURES, RECYCLAGE ET COMPOST	317.65 \$
INCENDIE	145.50 \$
TAXE POLICE	53.00 \$

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement que le conseil municipal du Village de Hemmingford adopte le règlement no. 347 sur les frais et tarifs de taxation 2026 tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

Séance ordinaire du conseil municipal du 13 janvier 2026.



2026-01-007

4D-ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 346 CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES

Attendu que le conseil municipal désire fixer le traitement des élus municipaux ainsi que les modalités de remboursement de leurs dépenses conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux (RLRQ, c. T-11.001);

Attendu que l'avis de motion requis a été dûment donné lors de la séance du 2 décembre 2025 et que le projet de règlement a été déposé;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement;

- Que les conseillers adoptent le règlement no 346 sur le traitement des élus municipaux et le remboursement des dépenses.

- Que le règlement entre en vigueur conformément à la loi;

- Que la Directrice générale et greffière-trésorière procède aux publications requises.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS LE MAIRE AYANT VOTÉ

2026-01-008

4E-ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 345 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Attendu que la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c.E-15.1.0.1) oblige toute municipalité à adopter un code d'éthique et de déontologie applicable aux membres du conseil;

Attendu que l'avis de motion requis a été dûment donné lors de la séance du 2 décembre 2025 et que le projet de règlement a été déposé;

Attendu que tous les membres du conseil ont eu l'occasion de prendre connaissance du dit projet de règlement;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement;

- Que les conseillers adoptent le règlement no 345 sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux soit adopté tel que soumis;

- Que le règlement entre en vigueur conformément à la loi;

- Que la Directrice générale et greffière-trésorière procède aux publications requises.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2026-01-009

4F-RESTRUCTURATION ADMINISTRATIVE–NOMINATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIERE-TRÉSORIERE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL, GREFFIER-TRÉSORIER-ADJOINT

Attendu que le conseil municipal souhaite procéder à une restructuration administrative visant à optimiser l'organisation interne et assurer une transition harmonieuse des responsabilités de direction;

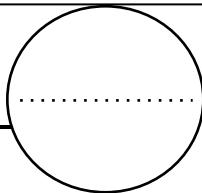
Attendu que M. Michael Krohn a exprimé sa volonté de se retirer de ses fonctions de Directeur général, tout en demeurant en poste à titre de directeur général et greffier-trésorier, adjoint afin de continuer à soutenir l'administration municipale;

Attendu que Mme. Annick Brunet a démontré les compétences, l'expérience et la volonté nécessaires pour assumer les fonctions de Directrice générale et greffière-trésorière;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers:

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

Séance ordinaire du conseil municipal du 13 janvier 2026.



- D'accepter la démission de M. Michael Krohn à titre de Directeur général et greffier-trésorier adjoint avec effet au 13 janvier et de le nommer au poste de Directeur général et greffier-trésorier, adjoint à compter de cette même date ;
- De nommer Mme Annick Brunet à titre de Directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité à compter du 13 janvier, et en fonction des droits et responsabilités associés à ces fonctions ;
- Que les conditions de travail respectives des deux cadres soient ajustées en conséquence, selon les ententes établies avec le conseil municipal
- Que le maire et la Directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer tout document requis pour entériner ces changements administratifs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2026-01-010

4G-AUTORISATION POUR UNE CARTE DE CRÉDIT

Il est proposé et résolu unanimement par les conseillers :

D'autoriser Mme Annick Brunet, Directrice générale et greffière-trésorière, à demander à Visa Desjardins, et à utiliser une carte de crédit au nom de la municipalité du Village de Hemmingford, avec une limite de crédit de 20 000\$/mois, et le tout, dans le respect du Règlement no 308-3 décrétant la délégation de pouvoir et abrogeant toute réglementation similaire antérieure.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2026-01-011

4H-RESPONSABLE POUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS ET DÉLÉGATION DE RESPONSABILITÉS

Attendu que selon la loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, le maire peut déléguer la responsabilité pour l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels à un membre de son personnel ;

Attendu qu' Annick Brunet en tant que greffière, était déjà responsable de l'accès aux documents;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers que Mme. Annick Brunet continuera d'être la responsable municipale pour l'accès à l'information et aux documents.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2026-01-012

4I-REVENU QUÉBEC ET REVENU CANADA – NOMINATION DES PERSONNES AUTORISÉES

Il est proposé et résolu unanimement par les conseillers:

- Que Annick Brunet, Directrice générale et greffière-trésorière, et Michael Krohn, Directeur général et greffier-trésorier, adjoint, sont les responsables autorisées pour l'utilisation de tout service en ligne émanant de Revenu Québec ou Revenu Canada;
- D'autoriser Revenu Québec et Revenu Canada à transmettre à Annick Brunet, et Michael Krohn dans le cadre de leurs fonctions, des renseignements confidentiels concernant la municipalité du Village de Hemmingford;
- D'autoriser Annick Brunet à signer, pour et au nom de la municipalité du Village de Hemmingford, les formulaires requis pour donner suite à cette résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

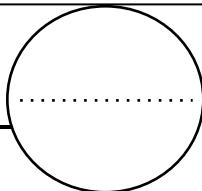
2026-01-013

4J-NOMINATION D'UN RESPONSABLE DES SERVICES ÉLECTRONIQUES

Considérant que Revenu Québec exige une résolution du conseil pour nommer un représentant autorisé des services électroniques et un responsable des services électronique;

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

Séance ordinaire du conseil municipal du 13 janvier 2026.



En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers :

Que la nouvelle Directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité du Village de Hemmingford, Mme Annick Brunet, (ci-après le représentant) soit autorisée à signer, au nom de la municipalité, les documents requis pour l'inscription à ClicSÉCUR et Clic Revenu et, soit nommer responsable des services électroniques;

Que le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à Clic SÉCUR et à Clic revenu.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2026-01-014

4K-CONVERSION COMPLETE DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE À L'EAU CHAUE AU MAZOUT AVEC LE REMPLACEMENT D'UNE CHAUDIÈRE ÉLECTRIQUE AU SOUS-SOL DE L'HÔTEL DE VILLE

Attendu que l'ancien système de chauffage remonte depuis la construction du bâtiment et que ce dernier demande beaucoup de réparations. De plus, le mazout n'a pas été utilisé cela fait quelques années vu l'augmentation du coût;

Attendu qu' une chaudière électrique à eau chaude offre des avantages majeurs; économies de 30-40% sur les coûts énergétiques, réduction de l'empreinte écologique, et élimination des risques de fuite de mazout;

Attendu que plusieurs demandes ont été faites auprès différentes compagnies pour la conversion mais seulement une compagnie a accepté de venir soumissionner;

Attendu que le résultat de la soumission se détaille comme suit :

Compagnie	Prix équipement	Prix installation et mise en marche	Prix démantèlement	TOTAL
Les installations en chauffage SM Inc.	27 600.00\$	4 750.00\$	5 200.00\$	37 550.00\$ + taxes

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers présent, de donner le contrat de conversion du système de chauffage et de remplacement par une chaudière électrique pour l'Hôtel de Ville à Les installations chauffage SM Inc. au montant de 37 550.00\$ + taxes et que les coûts soient imputés tel que budgétés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2026-01-015

4L-APPUI À LA DEMANDE DE SUBVENTION DU MARCHÉ TRADITION – VOLET 5 DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ : « MODERNISATION GLOBALE DES ÉQUIPEMENTS ET RÉFECTION DU BÂTIMENT »

Attendu que le Marché Tradition de la Municipalité du Village de Hemmingford constitue un commerce de proximité essentiel pour la population locale, notamment pour les personnes âgées, les familles, et les personnes à mobilité réduite ;

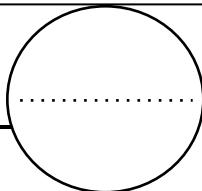
Attendu que ce commerce joue un rôle structurant dans la vitalité socioéconomique du milieu et contribue activement à la qualité de vie et à l'autonomie alimentaire de la communauté ;

Attendu que le Marché Tradition prévoit un projet de modernisation globale de ses équipements ainsi que des travaux de réfection de son bâtiment, dans le but d'améliorer son efficacité énergétique, sa sécurité, son accessibilité universelle et son attractivité ;

Attendu que ce projet s'inscrit dans les objectifs du *Volet 5 – Soutien au développement des commerces de proximité du Fonds régions et ruralité (FRR)*, visant à renforcer les services de proximité dans les territoires ruraux et dévitalisés ;

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

Séance ordinaire du conseil municipal du 13 janvier 2026.



En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers :

- Que le conseil municipal de Municipalité du Village de Hemmingford appuie officiellement la demande de subvention déposée par le Marché Tradition dans le cadre du *Volet 5 – Commerces de proximité du Fonds régions et ruralité (FRR)*, pour la réalisation du projet intitulé «*Modernisation globale des équipements et réfection du bâtiment*» ;
- Que le conseil reconnaît la pertinence et l'importance de ce projet pour le maintien et le développement des services de proximité dans la municipalité ;
- Que la municipalité transmette la présente résolution aux représentants du Marché Tradition ainsi qu'à la MRC des Jardins de Napierville responsable de la gestion du *Volet 5 du FRR* sur le territoire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2026-01-016

5A-DÉTERMINATION DES PRIORITÉS LOCALES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DE SERVICES POLICIERS

- Considérant que le conseil municipal a la responsabilité d'assurer la sécurité et le bien-être de la population sur son territoire;
- Considérant que les préoccupations exprimées par les citoyennes et citoyens relativement à la vitesse excessive sur certaines voies de circulation;
- Considérant que la nécessité de maintenir et de renforcer la présence policière afin de prévenir et de réduire les actes de criminalité;
- Considérant que l'importance d'assurer une présence policière accrue lors des événements municipaux afin de garantir la sécurité du public et des participants;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que le conseil municipal établisse comme priorités en matière de services policiers pour les années 2026-2027 les éléments suivants :

- A. La surveillance et le contrôle de la vitesse, notamment par des interventions ciblées et une présence policière accrue sur les axes routiers identifiés comme problématiques.
- B. L'augmentation de la présence policière sur le territoire de la municipalité afin de prévenir et de réduire les actes de criminalité et d'accroître le sentiment de sécurité des citoyennes et citoyens.
- C. Une présence policière renforcée lors des événements municipaux, incluant, sans s'y limiter, les fêtes, rassemblements publics et activités communautaires organisées ou soutenues par la municipalité.

-Que ces priorités soient transmises à la MRC afin d'être prises en considération dans la planification et la prestation des services policiers sur le territoire de la municipalité;

-Que la Directrice générale soit autorisée à effectuer toute communication ou démarche nécessaire afin de donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

6A-RAPPORT DU COORDONNATRICE DES TRAVAUX PUBLICS

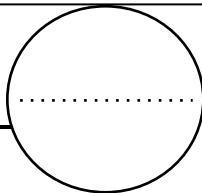
Madame Pascale Giroux, directrice des travaux publics, dépose son rapport par une liste détaillée des travaux accomplis par le Service de voirie durant le mois de décembre 2025.

7A-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'EAU POTABLE

La consommation de l'eau potable a été de 61 813 gallons par jour durant le mois de décembre 2024. Un rapport détaillé des lectures faites à la station de pompage de l'eau potable est remis à chaque membre du conseil à titre informatif.

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

Séance ordinaire du conseil municipal du 13 janvier 2026.



2026-01-017

7B-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Un rapport sur les informations journalières du poste de pompage principal à l'assainissement des eaux usées est fourni à chaque membre du conseil.

7C-OCTROI DE CONTRAT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS RELATIFS À L'APPLICATION DU PLAN DE PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE

Attendu que la municipalité a élaboré un plan de protection des sources d'eau potable en 2024 et défini des mesures de protection permettant de limiter ou de mitiger les risques présents sur les aires de protection du site de prélèvement d'eau potable;

Attendu que plusieurs objectifs opérationnels ont été identifiés, dont les mesures pouvant être effectuées avec la collaboration de la firme-conseil qui a réalisé le plan de protection avec la municipalité;

Attendu que la municipalité a reçu l'offre de services professionnels de la firme-conseil Englobe pour trois (3) aspects dans l'application du Plan de protection des sources d'eau potable de la Municipalité;

Attendu que la proposition technique avec description des phases par année pour l'accompagnement et la compléction du mandat. Les coûts sont :

PHASE (année)	Montant avant les taxes en vigueurs
1- Accompagnement dans la gestion de projet pour l'application du plan de protection (2026 à 2030)	2 800\$ + taxes (pour 25 heures)
2- Réviser le programme de suivi pour la qualité et la quantité de l'eau brute provenant du puits municipal ainsi que de l'eau souterraine au droit des aires de protection (2026-2027)	6 825\$ + taxes (délai d'environ d'un an pour finaliser le rapport)
3- Participation à la sensibilisation de la population et des propriétaires privés qui pratiquent une activité à risque, à la protection de la ressource en eau potable de la Municipalité (2026-2027)	4 500\$ + taxes (pour 40 heures) (maximum 2 présentations/jour)

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'octroyer le contrat pour les services professionnels relatifs à l'application du Plan de protection des sources d'eau potable de la Municipalité à la firme-conseil Englobe au montant de 14 125\$ + taxes et que les coûts soient imputés tel que budgétés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2026-01-018

8A-OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION, BUDGET 2026

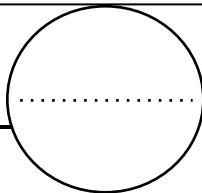
Considérant que la quote-part 2026 de la municipalité pour l'OMH s'élève à 18 535\$;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'effectuer le paiement de 18535\$ à Office municipal d'habitation tel que budgétisé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

Séance ordinaire du conseil municipal du 13 janvier 2026.



9A-RAPPORT DES PERMIS DÉLIVRÉS

Un rapport des permis délivrés durant le mois de décembre 2025 est déposé au conseil :

Nombre de permis émis :	0
Valeur des travaux :	0

2026-01-019

9B-ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 293-9 RELATIF AU ZONAGE MODIFIANT LES REVÊTEMENTS EXTÉRIEURS PROHIBÉS

- Considérant que le présent projet de Règlement numéro 293-9 a pour objet de modifier les revêtements extérieurs prohibés;
- Considérant que le règlement de zonage numéro 293 est en vigueur sur le territoire municipal depuis le 11 janvier 2017;
- Considérant qu'un avis de motion a dûment été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 2 décembre 2025;
- Considérant qu'une assemblée de consultation a été faite le 13 janvier 2026;
- Considérant que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1), le règlement sera soumis à l'examen de sa conformité aux objectifs du schéma de la MRC des Jardins-de-Napierville et aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le Règlement numéro 293-9 modifiant le zonage numéro 293, tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2026-01-020

9C-DEMANDE DE PIIA # 2026-01-0001 : 460, RUE FRONTIÈRE (RÉNOVATION EXTÉRIEURE)

- Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance d'une demande de permis de rénovation pour un bâtiment principal au 460, rue Frontière qui est dans la zone HA-10 qui est soumise au PIIA;
- Considérant que le projet est conforme aux règlements d'urbanisme de la Municipalité du village de Hemmingford;
- Considérant que le projet respecte les critères et objectifs du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no. 298;
- Considérant que la conseillère Mme. Jyane McNaughton ne participe pas à la discussion ni au vote sur cet item.

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de PIIA # 2026-01-0001 afin de délivrer le permis de rénovation # 2026-01-0001 visant à rénover le bâtiment principal (460, rue Frontière) sur le lot # 5 367 215 tel que présenté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS
EN L'ABSENCE DE LA CONSEILLÈRE JAYNE MCNAUGHTON**

2026-01-021

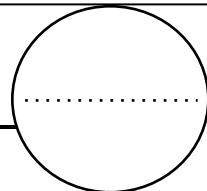
10A-AIDE FINANCIÈRE – ARCHIVES HEMMINGFORD

- Attendu que la résolution #2015-04-80 du Canton de Hemmingford et la résolution # 2015-04-085 du Village de Hemmingford stipulent que chacune des Municipalités offrira son soutien au projet d'Archives Hemmingford ;
- Attendu que le montant accordé cette année sera de 20 000 \$ en deux versements ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers ce qui suit ;

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

Séance ordinaire du conseil municipal du 13 janvier 2026.



- Que la Municipalité du Village de Hemmingford procède au paiement de 50% de l'aide financière pour un montant de 10 000\$, qui inclus la part de la Municipalité du Village à la hauteur de 3 000 \$ ainsi que la part du Canton de Hemmingford à la hauteur de 7 000\$;
 - Que les Archives Hemmingford devront fournir à la Municipalité leurs états financiers de l'année 2025, lorsqu'ils seront disponibles ;
- Que la deuxième partie de cette aide financière sera accordée lorsque la condition précédente sera respectée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2026-01-022

10B-NOMINATION COMITÉ AD HOC CONJOINT AVEC LE CANTON - RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES

Considérant que le conseil municipal du village souhaite former un comité ad hoc conjoint avec le canton pour effectuer de la recherche au sujet de résidence de personnes âgées

Considérant qu'un membre par conseils municipaux siégera sur le comité ad hoc conjoint;

Considérant que la durée du comité ad hoc conjoint – résidence de personnes âgées est pour la durée du mandat se terminant le jour de l'élection générale 2029

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers de nominer Jayne McNaughton membre du comité ad hoc conjoint et de transmettre la présente résolution afin d'inviter le canton à nominer un membre de leur conseil municipal à siéger sur ce comité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2026-01-023

10C-CARNAVAL D'HIVER

Attendu que la Municipalité du village de Hemmingford désire offrir à ces citoyens des activités sportives et culturels lors d'un carnaval d'hiver au Centre récréatif de Hemmingford ;

Attendu que la Municipalité a budgété un montant total de 4 000\$ pour l'organisation et la réalisation de l'événement ;

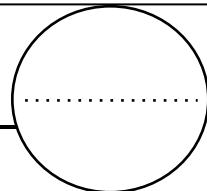
Attendu que la Municipalité bénéficie d'une subvention d'un montant de 2 500\$ provenant du projet Plaisir Plein air ;

En conséquence, il est proposé par Jayne McNaughton, appuyé par Corey Young et résolu :

1. QUE la Municipalité du village de Hemmingford organise des activités sportives et culturelles de plein air le samedi 7 février 2026 au centre récréatif situé au 550 rue Goyette;
2. QUE le conseil municipal alloue à cette fin un budget de 4 000\$ tel que budgété pour défrayer les coûts liés à l'organisation et la réalisation de l'événement (activités, animation, concours amicaux, salaires des employés, etc.);
3. QUE le Comité sportif de Hemmingford tiendra sa Classique hivernale en même temps que le carnaval d'hiver;
4. QUE le Comité sportif de Hemmingford aura la charge de la vente de certains breuvages alcoolisées ou non-alcoolisées;
5. QUE le service de restauration sera offert sur place par Les Rois de la grillade (Sean Hadley)
6. QUE l'animation sera réalisée par Production Lennon;

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

Séance ordinaire du conseil municipal du 13 janvier 2026.



7. QUE l'événement soit publicisé de différentes façons, par divers médias afin de transmettre l'information aux citoyens de la tenue d'un carnaval d'hiver par la municipalité ;
8. QUE l'agente de développement loisirs et culture soit mandatée pour organiser les activités sportives et culturelles entourant le carnaval d'hiver ou tout autre geste approprié.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2026-01-024

10D-LOCATION DU GYMNASSE DE L'ECOLE ST ROMAIN

Attendu que la municipalité a besoin de plus d'espace pour offrir des activités sportives aux résidents;

Attendu que le service des loisirs a suggéré qu'un bloc de deux heures/semaine supplémentaires permettrait de remédier à la situation pour l'année 2026;

Attendu que le taux horaire de la location du gymnase de l'École St Romain pour l'année 2026 est 12,10\$/heure.

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'aller de l'avant avec la location du gymnase de l'École St Romain 2 heures par semaine cette année pour la somme approximative de 798,60\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

11-CORRESPONDANCE

12-QUESTIONS DIVERSES

2026-01-025

13-ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 13 JANVIER 2026

Considérant que Mme Annick Brunet, la directrice générale et greffière-trésorière confirme que les fonds sont disponibles pour le paiement des comptes payés et à payer au 13 janvier 2026, soit dans le budget 2026 ou par une appropriation de surplus;

Par conséquent, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que les comptes payés du 3 décembre 2025 au 13 janvier 2026 soient acceptés au montant de 189324.68\$ incluant les salaires et que les comptes à payer en date du 13 janvier 2026 soient payés au montant de 60602.38\$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

14-PÉRIODE DE QUESTIONS

2026-01-026

15-LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20:03

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

Drew Somerville, Maire
Maire.

Annick Brunet
Directrice générale et greffière-trésorière.

Je, Drew Somerville, maire de la Municipalité du Village de Hemmingford, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2026.